

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 17 octobre 2008.

Conseillers
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : Patrick GRESSER.

Conseillers présents : **8**

SEANCE du 24 octobre 2008.

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Marcel NORTH, Pascal STUTZMANN.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER, Richard RUSCH, Daniel SCHOETZ.

Absents excusés : Claude GALLER, Christian HUBER, Nathalie GEIGER.

Procuration : Néant.

Objet : Adhésion au SIVU du Bassin de la Souffel.

Le Maire rappelle les réflexions menées sur l'ensemble du bassin versant de la Souffel, dans le cadre de la mise en place d'un SAGEECE (Schéma d'Aménagement et d'Entretien Ecologique des Cours d'Eau) par le Conseil Général du Bas-Rhin.

Il rappelle que l'ensemble des communes du bassin versant de la Souffel sera la structure porteuse du projet global. Ce syndicat a modifié ses statuts en date du 13 septembre 2007 à cette fin, en créant le SIVU de la Souffel, il sollicite l'adhésion de notre commune.

Etant donné l'importance du réseau hydrographique à gérer, vu le nombre de communes concernées et en l'absence de structure à l'échelle du périmètre, il précise que d'adhésion de l'ensemble des communes du bassin versant au SIVU serait de nature à mettre en œuvre de façon concertée et cohérente, un programme global de restauration et d'entretien régulier des cours d'eau.

En outre, il précise que cette prise en charge collective et solidaire de la restauration et de l'entretien régulier des cours d'eau par ce SIVU lui permettra de bénéficier de subventions conséquentes et préférentielles de la part des partenaires financiers (Conseil Général et Agence de l'Eau) pour la mise en œuvre annuelle des opérations.

Les collectivités membres du SIVU seraient les communes suivantes :

Dossenheim-Kochersberg, Fessenheim-le-bas, Kuttolsheim, Stutzheim-Offenheim, Wiwersheim, Kienheim, Nordheim, Berstett, Durningen, Neugartheim-Ittlenheim, Schnersheim, Truchtersheim, Pfettisheim, Wintzenheim-Kochersberg, Pfulgriesheim, Griesheim-sur-Souffel, Dingsheim, Furdenheim, Handschuheim, Hurtigheim, Ittenheim, Quatzenheim.

Conformément aux discussions antérieures et afin de garantir une solidarité financière à l'échelle du bassin versant, la contribution financière de chaque commune sera fixée selon des critères incluant pour 1/3 le nombre d'habitants, pour 1/3 le potentiel fiscal, et pour 1/3 le linéaire de cours d'eau de chaque ban communal et la surface du ban communal compris dans le bassin versant.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5211-18 concernant la modification du périmètre du syndicat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents,

1) Décide d'adhérer à cette structure ;

2) Approuve la répartition des contributions communales :

Pour 1/3 le nombre d'habitants

Pour 1/3 le potentiel fiscal

Pour 1/3 le linéaire de cours d'eau sur le ban communal ainsi que la surface du ban compris dans le bassin versant (respectivement pour moitié pour chaque critère)

3) Désigne les délégués représentants de la commune au sein du SIVU du bassin de la Souffel :

Sont désignés :

- M. Marcel NORTH, 2^{ème} adjoint, comme membre titulaire.

- M. Pascal STUTZMANN, 3^{ème} adjoint, comme membre suppléant.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 24 octobre 2008.

Suivent les signatures au registre.

Pour extrait conforme, le 25 octobre 2008.

Le maire
Alain North